



En dépit de profits record, Imperial Tobacco ferme son usine montréalaise

DENIS CÔTÉ

Coup de théâtre au matin du 18 juin dans le quartier montréalais de St-Henri. Dans un geste totalement inattendu, Imperial Tobacco Canada (ITC) a réuni son personnel à la cafétéria pour lui annoncer rien de moins que la fermeture, à la fin de 2003, de son usine qui date de 1906. Les employés furent sidérés. Ils gagnaient en moyenne 77 000 \$ par année et nombre d'entre eux comptaient des décennies d'ancienneté.

Le leader canadien du tabac est pourtant loin d'être en mauvaise santé financière, avec des bénéfices d'exploitation record dépassant le milliard en 2002, sur un chiffre d'affaires approchant deux milliards. Malgré les salaires somptueux, tant des employés que de la direction, malgré les 8,5 millions en dons disparates, et malgré une facture d'avocats assurément salée (compte tenu de toutes les causes où elle est impliquée), la compagnie affiche un ratio bénéficiaire inouï de 54 %, correspondant à 542 000 \$ par employé régulier.

La décision de fermer l'usine montréalaise s'explique par la surcapacité d'ITC, sa principale manufacture, construite en 1959 à Guelph en Ontario, étant aujourd'hui en mesure de produire toutes les marques de la compagnie. L'usine centenaire de St-Henri n'aurait pas pu assumer à elle seule cette commande annuelle de quelque 25 milliards de cigarettes (incluant le tabac haché), soit près de 60 % du marché canadien.

La réduction du volume des ventes d'ITC a surpris ses propres dirigeants. La compagnie avait procédé en 1999 à la modernisation entière de sa manufacture montréalaise, au coût de 60 millions. Cet investissement ne partira toutefois pas totalement en fumée puisqu'il incluait 36 millions en machines ultrarapides, lesquelles pourront sans doute être utilisées à Guelph ou ailleurs. « *Cette injection de nouveaux capitaux illustre notre engagement à long terme envers une usine qui nous a si bien servis depuis si longtemps* », avait alors erronément prophétisé le vice-président aux opérations, Yvon Lessard.



Faute de fumeurs, l'usine d'ITC fermera bientôt. À droite, le nouveau siège social est sauf, du moins pour quelques années ...

Chute du volume

Depuis trois ans, le volume des expéditions d'Imperial a régressé de 23 %, en bonne partie à cause de la baisse du tabagisme au pays, mais aussi en conséquence de l'attrait des fumeurs restants pour les marques économiques proposées par les petits fabricants. Au Québec, juste en 2002, le volume des expéditions de la compagnie a chuté de 18 %. Cette nouvelle donne pourrait faire enfin diminuer les profits excessifs d'ITC, lesquels n'ont cessé de s'accroître depuis trente ans grâce à des hausses de prix fréquentes et harmonisées avec ses principaux concurrents.

C'est donc pour maintenir ses profits élevés qu'ITC, filiale de la multinationale British American Tobacco, a décidé de fermer sa manufacture excédentaire. Une simple décision d'affaires, afin d'épargner des centaines de salaires élevés, devenus inutiles. « *Cette restructuration est indispensable au maintien de nos profits à long terme* », a reconnu à la *Presse Canadienne* Christina Donà, porte-parole d'ITC.

Perte de 840 emplois

Dans son communiqué, Imperial Tobacco précise que 840 emplois seront touchés, dont 580 à Montréal, soit quelque 500 emplois à la manufacture et 80 au nouveau siège social construit au coût de 32 millions, inauguré en mai 2002. Quant aux laboratoires et au secteur développement, ils demeurent saufs. La compagnie présentera désormais une situation inverse à celle de ses deux principaux concurrents, lesquels ont leur unique usine au Québec mais leur siège social à Toronto.

SOMMAIRE

Succès des marques économiques	2-3
Plainte contre les « légères »	4
Recours collectifs québécois	5
Administration de la nicotine	6-7
Restauration sans fumée à Québec	8-9
Déclin du tabagisme juvénile	9-10

ITC promet des conditions de départ généreuses et équitables aux employés affectés. Après avoir tenté en vain de renverser la décision de la multinationale, envisageant même un appel au boycott des cigarettes Player's et du Maurier, le syndicat a accepté un mois plus tard, le 28 juillet, un protocole de réorientation du personnel.

Certains travailleurs qui le désirent pourront être transférés à Guelph, ville de 110 000 habitants située à 60 km à l'ouest de Toronto (Guelph interdit l'usage du tabac dans les bars et les restaurants depuis janvier 2000). Mais plusieurs employés québécois opteront pour une retraite anticipée, car 40 % d'entre eux sont âgés d'au moins 52 ans, a prédit Yves-Thomas Dorval, chef des affaires publiques d'ITC.

Par voie de communiqué, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) s'est indignée de « l'annonce sauvage » d'Imperial Tobacco. « *La FTQ a toujours appuyé les compagnies de tabac dans leurs batailles contre une réglementation gouvernementale jugée parfois trop restrictive. La décision annoncée ce matin est une belle façon de nous remercier pour notre appui* », a ironiquement commenté le président Henri Massé.

La fermeture de l'usine centenaire fut amplement couverte par les médias. Plusieurs quotidiens montréalais lui ont consacré leur principale photo de couverture. Mais la nouvelle n'a pas semblé susciter de vive opposition, à l'exception du syndicat concerné. Dans un éditorial titré *Time to butt out* (le moment d'écraser), *The Gazette* s'est réjoui que l'annonce soit due à une baisse du tabagisme canadien. « *Quand la compagnie a dit cette semaine qu'elle fermait son usine de Montréal à cause d'une érosion des ventes et d'une surcapacité, ces mots ont dû résonner comme de la musique aux oreilles de quiconque est concerné par les sujets de santé publique* », considère le quotidien.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac n'a pas émis de communiqué, par égard pour la perte de centaines d'emplois. Son coordonnateur Louis Gauvin rappelle néanmoins que la baisse du tabagisme est une bonne chose pour la santé et la qualité de vie des Québécois, pour le système de santé et même pour l'économie du pays.

« *Ils disent que les profits étaient stagnants, mais à un milliard de dollars de profits, ce n'est pas si pire comme stagnation* », a commenté à *La Presse* la présidente du syndicat de l'usine, **Micheline Labrecque**.



**PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR
LES SUJETS DE CE NUMÉRO À :**

www.info-tabac.ca/liens46.htm

De la concurrence pour les multinationales **Succès rapide des marques économiques**

Par rapport à leurs compatriotes canadiens, les fumeurs québécois sont plus portés à changer de marques de cigarettes, optant pour des produits moins coûteux. « *Les cigarettes économiques prennent de l'expansion. Au Québec, elles représentent 18 % ou 19 % du marché. En Ontario, elles atteignent 5 %, alors qu'elles n'ont pas encore percé dans l'Ouest. La population du Québec a toujours été très sensible aux prix* », a indiqué au *Financial Post* le président de JTI-Macdonald, Michel Poirier.

Info-tabac rapporte ici quelques trouvailles de Peter Kuitenbrouwer qui signait, fin mai, une série d'articles bien fouillés pour le *Financial Post*, un quotidien torontois consacré au monde des affaires. Le journaliste a visité deux usines et interrogé des dirigeants de l'industrie. Ses textes, basés sur trois mois de recherches, tracent surtout le développement rapide des marques économiques au Canada.

« *La fabrication des cigarettes demeure extraordinairement profitable ; c'est une des meilleures façons de faire de l'argent dans ce pays* », écrit M. Kuitenbrouwer. « *Au Canada, l'industrie n'a pas à débours des milliards en condamnations, tel que décrété aux États-Unis par des tribunaux. Aussi, sous le couvert d'une montagne de taxes, les compagnies de cigarettes peuvent hausser tranquillement leurs prix, sans se faire remarquer. Les grands fabricants ont accru leurs prix de 14 % en 2001, de 15 % en 2002 et déjà près de 10 % en 2003* », explique-t-il.

Machinerie à bon compte

Parmi ses découvertes, le journaliste rapporte que la majeure partie de l'équipement de l'ancienne usine de Joliette d'Imperial Tobacco Canada (ITC) fut récupérée à bon compte par la firme amérindienne ADL Tobacco, près de Roberval. Le géant canadien du tabac avait confié à un ferrailleur la tâche de détruire la machinerie. Or, l'homme coquin avait plutôt trouvé preneur ailleurs. Transporté discrètement dans le temps de Noël 2001 par 22 camions de 18 roues, l'équipement s'est donc retrouvé au Lac-St-Jean, chez le fabricant des cigarettes Supreme et Bailey's. Imperial a tenté de poursuivre le ferrailleur pour bris de contrat, mais ce dernier est décédé depuis d'une crise cardiaque, a révélé la porte-parole d'ITC, Christina Donà. L'histoire a été confirmée par Guy Boulianne, copropriétaire d'ADL Tobacco. « *Le truc, c'était de bouger vite et sans bruit. S'il y a des gens qui veulent dormir durant les vacances, ce n'est pas mon problème* », a-t-il déclaré au *Financial Post*.

ADL Tobacco est devenu le quatrième fabricant de cigarettes au pays, après les trois grands contrôlés par des multinationales. La firme du Lac-St-Jean emploie 175 personnes, dont une équipe 24 représentants répartis à travers le Canada. Elle fut fondée en 1993 par les frères montagnais Alain, Donald et Luc Paul ; les initiales de leurs prénoms forment le nom de la compagnie. « *Il s'agit d'un des principaux employeurs de la région, témoigne le maire de Roberval, Denis Lebel. Ce sont de bons*



Grâce à des campagnes publicitaires imposantes et renouvelées, les grands fabricants ont bâti des marques dites « premium », commercialisées avec de très hauts profits. Hormis l'avertissement de santé, cette affiche d'Export 'A', de 1996, ne donne aucune information sur le tabac.

gestionnaires, habiles en marketing. C'est dommage qu'ils n'étaient pas là lorsque 60 % des gens fumaient. » Ayant joint la compagnie en 1995, Guy Boulianne est ravi : « *Le marché des marques économiques s'est accru plus vite que quiconque d'entre nous ne pouvait l'imaginer. Nous faisons de bonnes affaires et sommes heureux.* » En 2002, le fabricant de cigarettes fut proclamé « *Compagnie de l'année au Saguenay-Lac-St-Jean* » par la Banque de développement du Canada.

De bonnes affaires

Tout comme ADL Tobacco, Grand River Enterprises (GRE) est une compagnie de cigarettes amérindienne en plein essor. Située à 100 km au sud-ouest de Toronto, elle doit son expansion à des prix de gros très inférieurs aux marques dites « premium » des trois grands fabricants, et à de bas salaires. « *Nous payons toutes les taxes fédérales qui s'appliquent. Nous sommes dans la parfaite légalité. Et nous faisons de bonnes affaires* », se félicite le directeur général Jerry Montour. ADL Tobacco et GRE profitent toutes deux de l'expertise de quelques techniciens retraités d'Imperial Tobacco.

Parmi les petits fabricants de cigarettes joints par le *Financial Post*, on trouve aussi Bastos du Canada, situé à Louiseville, près de Trois-Rivières. Cette entreprise non autochtone appartenait autrefois au géant français du tabac Seita. Autonome depuis 1987, Bastos roule ses cigarettes Smoking, de même que des marques privées de chaînes alimentaires, telles les Gipsy pour Loblaw's, les Celesta pour Sobeys et les Dakar pour Metro. « *Les affaires sont bonnes*, dit le directeur général Gilbert Cantin. *Mais nous percevons une plus vive compétition des grosses compagnies, qui ont baissé le prix de quelques marques.* »



En juin, JTI-Macdonald est entré à son tour dans le marché des marques économiques. Pour le compte des 1 700 dépanneurs appartenant à Alimentation Couche-Tard, il fabrique les cigarettes *Studio* et *Legend*, imitant les emballages rouges des *Maurier*, ou bleus des *Player's*, d'Imperial Tobacco.

Accès aux consommateurs

Devant le succès des marques économiques, le président de JTI-Macdonald (fabricant des Export 'A'), Michel Poirier, blâme la loi canadienne sur le tabac qui l'empêcherait de communiquer avec les fumeurs. « *Nous aimerions avoir un meilleur accès aux consommateurs*, dit-il. *Il y a des différences de qualité.* » Ni M. Poirier, ni le journaliste du *Financial Post*, ne semblent au courant que les fabricants peuvent toujours, selon les lois canadienne et québécoise, expliquer les caractéristiques de leurs cigarettes par des annonces publiées dans les magazines et les journaux à lectorat adulte (au moins à 85 %). Or, la popularité des marques dispendieuses s'est bâtie essentiellement sur une fourberie qui a perduré des décennies, en les associant à des personnes ou des activités attrayantes, notamment par le biais des commandites sportives, récréatives ou culturelles. Les « qualités » de ces cigarettes, ou du tabac utilisé, n'étaient presque jamais publicisées.

Avec maintenant 12 % du marché, au lieu de seulement 2 % il y a trois ans, les marques économiques modifient le portrait canadien du tabac. D'une part, elles accroissent l'offre du produit, le rendant plus abordable ; ce qui va à l'encontre de la stratégie antitabac. Mais d'autre part, ces cigarettes bon marché réduisent les profits des multinationales, en diminuant les sommes colossales qu'elles sortent du pays, une fois toutes les taxes et impôts payés. À lui seul, Imperial Tobacco a procuré en 2002 un profit net de 662 millions \$ à son propriétaire, British American Tobacco.

Alors que les défenseurs de la santé publique se réjouissent de la baisse remarquable de la consommation globale du tabac au Canada, qui fut de l'ordre de 10 % en 2002, les spécialistes du monde des affaires, dont le *Financial Post*, remarquent plutôt le bouleversement occasionné par le développement des marques économiques. Chez nous, le cartel des multinationales se trouve désormais attaqué de deux côtés, par la réduction du tabagisme et par la nouvelle concurrence des petits fabricants.

Jointe par *Info-tabac* pour commenter l'essor surprenant des marques économiques, la directrice de Médecins pour un Canada sans fumée, Cynthia Callard, considère le phénomène comme une mauvaise nouvelle. Basé à Ottawa, son organisme exerce un lobby indéfectible contre l'industrie. Mme Callard estime que la prolifération des petits fabricants et des marques, de même que la réduction des prix, accroissent l'accès aux cigarettes. En outre, cela rend plus difficile la surveillance du commerce du tabac par les autorités. La réduction des profits des multinationales ne devrait pas être un objectif prioritaire, soutient-elle : « *Même si les profits d'Imperial Tobacco étaient réduits de moitié, ils demeureraient extraordinairement élevés. Alors cela ne changerait pas grand chose.* » – D.C.

Plainte contre les « légères » au Bureau de la concurrence

Des juristes et des professionnels de la santé ont joint leurs voix à celle de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), le 16 juin dernier, pour dévoiler le dépôt d'une plainte contre les trois principaux fabricants canadiens de cigarettes (Imperial Tobacco, JTI-Macdonald, Rothmans Benson & Hedges) auprès du Bureau de la concurrence du gouvernement du Canada. Leur but est d'interdire la mise en marché des cigarettes dites « douces » ou « légères ». Les plaignants souhaitent ainsi protéger la santé publique et empêcher une pratique commerciale qu'ils jugent frauduleuse.

Déplorant le fait que les deux tiers des fumeurs canadiens optent pour des marques aux appellations trompeuses, les requérants soutiennent que ces expressions induisent volontairement les consommateurs en erreur. « *Lorsqu'il est appliqué à des aliments, breuvages ou boissons alcoolisées, le terme "léger" indique que ce produit contient nettement moins de calories, de gras, de sucre ou d'alcool que sa version "régulière"*, explique dans un communiqué David Sweanor, avocat-conseil pour l'ADNF. *En adoptant une marque "légère", il est logique que les fumeurs s'attendent, eux aussi, à consommer moins des substances qu'ils désirent éviter.* »

Selon le Dr Mary Jane Ashley, une des signataires de la plainte, les termes « légères » et « douces » ne donnent aux fumeurs aucun renseignement significatif quant à la quantité de goudron qu'ils inhalent. « *Ceux qui adoptent une marque "faible en goudron" en croyant que ces cigarettes sont meilleures ou moins nocives que les marques régulières, sont victimes d'une fumisterie* », déclare-t-elle.

« *Une des différences existant entre les cigarettes ordinaires et les "légères" réside dans les trous microscopiques situés autour du filtre, lit-on d'ailleurs dans la plainte. Or, afin d'absorber la quantité de nicotine dont ils ont besoin, la plupart des fumeurs compensent en bouchant ces trous sensés diluer la fumée inhalée, ou en aspirant plus profondément ou fréquemment, ce qui rend ces cigarettes aussi nocives que les autres.* »

« *C'est dans les années 1970 que les appellations douces et légères sont apparues à l'échelle mondiale. À cette époque, Santé Canada a fait une grave erreur en demandant aux fabricants de réduire les taux d'émissions toxiques des cigarettes afin de les rendre moins nocives, explique Francis Thompson, analyste pour l'ADNF. Les compagnies ont alors profité de l'occasion pour tourner cette requête en campagne de marketing. Et aujourd'hui, elles allèguent que le gouvernement leur a demandé de produire de telles cigarettes.* »

Selon la *Loi sur la concurrence*, nul ne peut promouvoir directement ou indirectement l'utilisation d'un produit en donnant au public des indications fausses ou trompeuses sur un point important. Dans le cas présent, suite à une enquête des pratiques des fabricants de cigarettes, le Bureau de la concurrence du Canada pourra, s'il y a infraction, porter des accusations civiles et/ou criminelles. « *Au civil, la poursuite devra démontrer que la situation actuelle pose problème et qu'il est nécessaire de la corriger. Alors qu'au criminel, il faudra prouver que, dans les années 1970, les compagnies savaient que les cigarettes légères et douces n'étaient pas moins dommageables pour la santé que les cigarettes ordinaires* », clarifie M.

Thompson. Même si ce n'est qu'un hasard, il est intéressant de souligner que le Bureau de la concurrence est sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, Allan Rock. Or, ce dernier, alors qu'il était ministre de la Santé en 2001, avait annoncé l'interdiction prochaine des appellations trompeuses.

Du côté des manufacturiers, Imperial Tobacco a promptement répliqué à la plainte, par un communiqué indiquant que le lobby antitabac « joue un jeu dangereux » en alléguant qu'il y a pratique frauduleuse. S'appuyant sur un document de 1998 aujourd'hui désuet, la compagnie prétend que Santé Canada a déjà attesté que les cigarettes à faible teneur en goudron pouvaient diminuer les risques de cancers du poumon. Imperial semble oublier que dès janvier 1999, ce même ministère émettait une mise en garde affirmant que « *les produits du tabac dits "légers" ou "doux" présentent les mêmes risques de maladies débilitantes et mortelles que les autres types de produits du tabac* ».

Soulignant que c'était, en partie, l'inaction du gouvernement fédéral qui les avait incités à agir ainsi dans ce dossier, les groupes de santé demeurent confiants de gagner leur cause. « *En Italie, une plainte semblable a été déposée en avril 2002 et à peine 6 mois plus tard, les compagnies étaient déclarées coupables, conclut M. Thompson. On espère que dans notre cas, cela se passera aussi rapidement* ». – J.H.



Le 16 juin à Ottawa, des spécialistes dénoncent à nouveau les cigarettes légères. On reconnaît de gauche à droite : Me David Sweanor de l'ADNF, Me David Hill, Dr Mary Jane Ashley de l'Université de Toronto, Dr Robert Cushman, de la Ville d'Ottawa, Garfield Mahood et Francis Thompson, de l'ADNF, et Tony Vanduzer de l'Université d'Ottawa.

L'industrie freine les recours collectifs québécois

En cours d'autorisation depuis l'automne 1998, c'est à pas de tortue qu'ont progressé les deux projets de recours collectifs québécois intentés contre les trois grands fabricants canadiens de cigarettes. Toutefois, on saura peut-être d'ici la fin de l'année si, oui ou non, des procès pourront être amorcés.

Plaidé par le cabinet Trudel et Johnston (anciennement Pinsonnault Torralbo Hudon) au nom des résidents québécois devenus dépendants de la nicotine, le premier recours expose le cas de Cécilia Létourneau de Rimouski à titre de témoin victime. Conduit par la firme d'avocats Lauzon et Bélanger (nouvellement assistée par DeGranpré Chait), l'autre projet souhaite, pour sa part, indemniser les personnes souffrant d'emphysème ou d'un cancer du poumon, du larynx ou de la gorge. Le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) chapeaute ce recours, alors que Jean-Yves Blais témoigne en tant que porte-parole des victimes.

Alors qu'habituellement, une ou deux années suffisent à permettre ou non un recours collectif, cela fera bientôt cinq ans que le mécanisme de requêtes est ralenti. « *Les compagnies de tabac ont utilisé toutes les procédures mises à leur disposition pour tenter d'invalider l'autorisation, ce qui a grandement retardé le processus* », commente Me Philippe Trudel, de Trudel et Johnston. Des propos semblables ont été tenus par Mario Bujold, directeur du CQTS.

En ce qui concerne le recours sur la dépendance, les fabricants ont tenté de disqualifier les avocats Trudel et Johnston,

prétextant qu'ils avaient déjà œuvré pour un cabinet ayant obtenu des contrats de l'industrie. Les deux juristes ont finalement obtenu le droit de procéder, mais deux de ses trois victimes représentantes ont abandonné leur tâche.

D'autre part, les cigarettiers ont demandé que le recours du CQTS soit jugé irrecevable du fait que celui de Trudel et Johnston était alors en cours d'autorisation. Un jugement favorable à l'industrie a suspendu la requête du Conseil en février 2000, mais la Cour d'appel a renversé le verdict huit mois plus tard, spécifiant que les recours devaient être entendus en même temps.

Boudés par le Fonds d'aide

Dans un cas comme dans l'autre, les avocats ont fait une demande de financement auprès du Fonds d'aide aux recours collectifs. Essuyant des refus, ils se sont présentés devant le Tribunal administratif, lequel exigea qu'ils soient tous deux financés. Néanmoins, à la mi-juillet, le Fonds refusait toujours d'obtempérer.

À ce stade-ci, les avocats de l'industrie ont interrogé les représentants des deux requêtes et rédigé des documents de contestation. La prochaine étape sera les journées d'audience qui amèneront le juge



Cécilia Létourneau, de Rimouski, s'était signalée en 1998 en poursuivant (sans succès) Imperial Tobacco à la Cour des petites créances, pour le remboursement de ses timbres de nicotine.

à autoriser ou non les recours. Dans l'affirmative, les véritables procès débiteront. Selon Me Trudel, on devrait connaître la date de ces audiences d'ici la fin de l'été. La décision du juge pourra être rendue immédiatement après, ou encore en délibéré, ce qui occasionnerait un délai maximal de six mois supplémentaires. — J.H.

Victimes recherchées

Le CQTS lance une invitation à joindre son projet de recours collectif à tous les fumeurs, ou ex-fumeurs, victimes de cancer du poumon, du larynx ou de la gorge ainsi qu'à celles souffrant d'emphysème (ou à leur succession). Le diagnostic ne doit pas être antérieur à novembre 1995. On contacte le CQTS au (514) 948-5317.

La Colombie-Britannique en appel

Le 5 juin, pour la deuxième fois en cinq ans, la Colombie-Britannique (C-B) a subi une déroutante défaite en Cour suprême provinciale, alors qu'elle poursuivait les trois cigarettiers canadiens afin de recouvrer l'argent déboursé pour les soins de santé liés au tabac. Toujours déterminée, la province a décidé de porter le jugement en appel.

Comme ce fut le cas en 1998, lors du premier procès du genre au pays, la *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé* a été jugée inconstitutionnelle car elle outrepasserait la juridiction provinciale. Notons que la précédente tentative de poursuite avait été invalidée du fait qu'elle incluait des compagnies situées à l'extérieur de la C-B. Cette fois-ci, le juge a fait valoir que des personnes devenues malades en dehors de la province pourraient se faire soigner en C-B, ce qui exporterait le litige à l'extérieur des limites frontalières.

Analyste pour la Société canadienne du cancer à Ottawa, Me Rob Cunningham est surpris du jugement rendu par la cour. « *La loi ressemble beaucoup à celle qui a permis aux États américains d'obtenir 245 milliards sur 25 ans en compensation pour les soins de santé*, remarque-t-il. *Personnellement, je ne crois pas que la loi soit inconstitutionnelle et je suis content que la Colombie-Britannique persévère. D'ailleurs, Terre-Neuve vient tout juste de référer une loi semblable à la Cour d'appel provinciale pour en examiner la constitutionnalité.* »

Puisque la fumée de tabac provoque cancers, cardiopathies et maladies pulmonaires, les spécialistes de la santé évaluent de plus en plus la possibilité d'administrer la nicotine aux personnes dépendantes par des moyens moins dommageables que la cigarette. Le tabac sans fumée (à chiquer ou à priser) et les aides à l'arrêt tabagique figurent parmi les méthodes alternatives envisagées par cette approche.

La réduction des méfaits : une approche contestée

JOSÉE HAMELIN

Le médecin hygiéniste en chef des États-Unis (*Surgeon General*), Richard Carmona, a soulevé la controverse, le 3 juin dernier, en affirmant qu'il était favorable à l'idée d'interdire totalement le tabac, lors des audiences d'un sous-comité du Congrès sur la réduction des méfaits du tabac. « *Je ne vois pas de besoins pour aucun produit du tabac dans notre société* », a lancé le réputé médecin de santé publique, qui a également soutenu « *qu'aucune preuve scientifique ne démontre que le tabac sans fumée (tabac à chiquer ou à priser) est moins dangereux que la cigarette* ».

Si cette position n'a évidemment pas été bien accueillie par les dirigeants de l'industrie du tabac, elle n'a pas non plus fait l'unanimité au sein des leaders de la lutte antitabac. « *La nicotine entraîne un besoin de tabac, mais c'est la combustion qui cause principalement les maladies et la mort*, insistait David Sweanor, conseiller pour l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) du Canada, invité à la séance. *Si les Américains obtenaient leur nicotine en infusant des feuilles de tabac et leur caféine en fumant des feuilles de thé, nous ferions face à un tout autre problème* », illustre-t-il pour expliquer qu'il est possible d'administrer la nicotine par des moyens moins toxiques que la cigarette.

Du même avis, le Dr Brad Rodu, professeur au département de pathologie de l'université de l'Alabama, énonçait dans son exposé : « *C'est la fumée du tabac avec ses milliers d'agents toxiques qui cause le cancer, les maladies cardiaques et l'emphysème. Éliminez la fumée, et vous éliminez la plupart des risques* ». Ardent défenseur des méthodes d'abandon de la cigarette grâce au tabac sans combustion,

le Dr Rodu a toutefois concédé que le tabac à chiquer (qui se mâche) ou à priser (qui s'aspire par le nez) pouvait, au terme d'un usage prolongé, entraîner le cancer de la bouche.

Une étude publiée en 2002 par le Collège royal des médecins de Londres conclut que même s'il entraîne une dépendance, le tabac sans fumée serait de 10 à 1 000 fois moins néfaste pour la santé que la cigarette, selon le produit utilisé.

Les thérapies de remplacement de la nicotine

Médecin-conseil en matière de tabagisme à la Direction de la santé publique de Montréal, le pneumologue André Gervais considère, de son côté, qu'il n'est pas tellement réaliste d'interdire totalement le tabac. « *Avec la compréhension que l'on a aujourd'hui du tabagisme, on sait que certaines personnes ne vaincront jamais leur dépendance à la nicotine, explique-t-il. En proscrivant tous les produits du tabac alors qu'il y a encore une demande pour ceux-ci, on risquerait de voir naître un marché noir semblable à celui de l'alcool lors de la prohibition.* »



Relativement bien moins dommageable que la cigarette, le tabac à chiquer peut causer le cancer de la bouche.

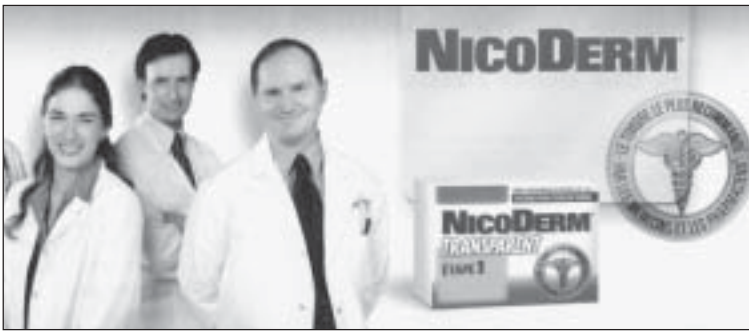


Le fabricant de Nicorette souhaite que sa gomme soit vendue dans les dépanneurs, près des cigarettes. L'Ordre des pharmaciens du Québec veut, au contraire, la garder près de ses membres, pour une utilisation plus contrôlée.

Au lieu de bannir le tabac, le Dr Gervais croit qu'il serait préférable de diriger les fumeurs vers des méthodes d'administration de la nicotine plus sécuritaires. Même si la majorité des Québécois cessent de fumer sans aide, plusieurs moyens sont proposés à ceux qui désirent rompre. Fournissant des doses de nicotine sans la fumée qui l'accompagne généralement, ces thérapies de remplacement durent généralement de huit à douze semaines. Bien que dans des cas particuliers, il soit possible de prolonger les traitements jusqu'à un an, certains spécialistes soutiennent que l'usage continu de ces thérapies, comme remplacement de la cigarette, serait beaucoup moins dommageable pour la santé des gens dont la dépendance est intraitable. D'autres ajoutent que le fait de fumer tout en continuant à utiliser des aides à la cessation serait moins nocif qu'on le croit, même si aucune étude ne corrobore actuellement ces propos.

Le tabac sans fumée

Assez populaires aux États-Unis, les tabacs à chiquer (« *chew* ») et à priser (« *snuff* ») sont plutôt méconnus au Canada. Absents de la plupart des dépanneurs, ces produits sont disponibles principalement dans les tabagies spécialisées. Vendus dans de petites boîtes de métal ou de plastique de 10 à 20 grammes, ces tabacs aromatisés coûtent entre 4 et 6 \$.



Les Québécois adhèrent au timbre NicoDerm, « *le plus recommandé par les médecins et les pharmaciens* ».

En 2002, le Régime d'assurance médicaments du Québec a financé 453 818 prescriptions de NicoDerm à 186 000 fumeurs, pour un total de 13,9 millions de dollars. Loin derrière, le Zyban n'a obtenu que 652 000 \$ en appui étatique, suivi du timbre Habitrol à 368 000 \$ et de la gomme Nicorette à 204 000 \$.

Ceci n'inclut pas l'apport des régimes d'assurance privés, ni les achats personnels non couverts.

Autrefois d'usage courant chez les joueurs de baseball, le tabac à chiquer dégage un jus brunâtre lorsqu'il est mâché. Conçu pour être renflé, le tabac à priser est quant à lui habituellement consommé par voie orale. Les priseurs en placent de petites quantités entre leur gencive et la lèvre sans pour autant le mastiquer. Dans les deux cas, la nicotine est absorbée par la cavité buccale. Gardée dans la bouche pendant une trentaine de minutes, une portion moyenne de tabac à chiquer ou à priser équivaldrait à une consommation de quatre cigarettes, en terme de nicotine. Même s'ils sont potentiellement moins nocifs que la cigarette en raison de leur mode d'administration qui ne requiert aucune combustion, ces produits causent la même dépendance que la cigarette et sont également régis par les lois sur le tabac.

Les timbres

Disponible sans ordonnance mais remboursé en grande partie par le Régime d'assurance médicaments du Québec s'il est prescrit, le timbre de nicotine (*Nicoderm* ou *Habitrol*) est le moyen le plus utilisé par les fumeurs d'ici qui décident d'en finir avec le tabac. Délivrant

continuellement de petites quantités de nicotine qui sont absorbées par la peau, il est vendu en doses de 21, 14 ou 7 milligrammes. Au cours des semaines du sevrage, l'ex-fumeur diminue graduellement les doses. Si les effets secondaires des timbres sont assez limités, certaines personnes ressentent de légères irritations cutanées suite à leur utilisation. D'autres peuvent souffrir d'insomnie, ou faire des rêves très réalistes, car le timbre libère de la nicotine pendant la nuit.

La gomme

Vendue sans ordonnance, la gomme de nicotine (*Nicorette*) est disponible en dosages de 2 ou 4 milligrammes. Anciennement défrayée par le Régime d'assurance médicaments du Québec, uniquement si le Zyban ou les timbres ne pouvaient être recommandés, la gomme est remboursée sans condition depuis avril 2001, lorsque prescrite. Pour un résultat optimal, il est conseillé de la mâcher pendant quelques instants pour ensuite la placer entre la joue et la gencive afin de favoriser l'absorption de la nicotine. Si les réactions indésirables de *Nicorette* sont relativement mineures, des nausées, brûlements de la

gorge et de l'estomac peuvent être ressentis surtout si elle a été mastiquée comme un chewing-gum ordinaire. Certains médecins déplorent d'ailleurs le fait que cette gomme ne soit pas plutôt appelée « résine de nicotine », ce qui aurait contribué à éviter la confusion entourant son mode d'emploi.

L'inhalateur

L'inhalateur de nicotine ressemble beaucoup à la cigarette. Il sera bientôt disponible au Canada. Ce cylindre de plastique renferme une cartouche de 10 mg de nicotine. Aspirée à l'aide d'un embout inséré entre les lèvres, la nicotine est absorbée par la membrane buccale. L'inhalateur entretient ainsi le rituel du fumeur qui porte une cigarette à sa bouche. Déjà en vente aux États-Unis et dans certains pays européens, le produit (breveté par Pharmacia – maintenant Pfizer) a été approuvé par Santé Canada en juin 2002 et sera vendu sans ordonnance. Réputé aussi efficace que les timbres, l'inhalateur peut parfois engendrer des irritations de la bouche et de la gorge.

Divergence

Les professionnels de la santé sont divisés face à l'idée d'encourager les fumeurs à réduire leur consommation de cigarettes tout en utilisant des aides à l'arrêt tabagique pour combler leur besoin de nicotine. Tous s'entendent cependant pour dire que le meilleur moyen de se prémunir consiste à cesser de fumer ou mieux encore, à ne jamais commencer.

Voir aussi :

- *Info-tabac* no 14, janvier 1998
Les inhalateurs de nicotine - Phénomène marginal ou vague de l'avenir ?
- *Info-tabac* no 12, novembre 1997
Faut-il ouvrir le marché de la nicotine à la concurrence de l'industrie pharmaceutique ?

Via www.info-tabac.ca/liens46.htm



Après des années de démarches, Pfizer commercialisera bientôt au Canada un inhalateur de nicotine, similaire à celui-ci disponible aux États-Unis.

Essor de la restauration sans fumée à Québec

DENIS CÔTÉ

C'est dans la vieille capitale que l'on retrouve le plus grand nombre de restaurants sans fumée au Québec. Cette avance s'est renforcée en juin par la transformation de trois établissements de la chaîne Le Cochon Dingue et des sept restaurants Chez Cora. Selon la compilation d'*Info-tabac*, présentée sur son site Web, la région de Québec compte maintenant 40 restaurants totalement sans fumée, avec service aux tables, face à seulement 27 pour l'Île de Montréal, pourtant trois fois plus peuplée. Sept autres régions totalisent 18 rares havres du genre, pour un total provincial de 85. Il reste sept régions québécoises qui ne compteraient aucun restaurant sans fumée. Bien que notre liste soit incomplète – elle s'appuie surtout sur des signalements de sympathisants –, la très faible proportion de restaurants sans fumée demeure flagrante chez nous, la province comptant environ 10 000 restaurants avec service. Toutefois, l'essor est indéniable dans la capitale.



Les plats des restaurants **Le Cochon Dingue** se dégustent désormais sans fumée.

La bannière Chez Cora s'est distinguée en devenant la première chaîne au Québec, avec service aux tables, à faire un pas important contre la FTE. En conférence de presse le 18 juin, la fondatrice Cora Mussely Tsouflidou a clairement appuyé l'initiative de ses franchisés de la région de Québec. « *Ce fut le sujet numéro un du dernier congrès de la chaîne et il faut aller de l'avant partout* », a-t-elle révélé. Servant maintenant les dîners, en plus de leurs réputés déjeuners, la plupart des quelque 70 restaurants Cora sont situés dans la province francophone.

Les sept franchisés de la capitale s'inscrivent dans une « *tendance forte qui ira en s'accroissant* », considère le président de la Corporation des restaurateurs de Québec, Denys Paul-Hus. « *Les restaurateurs ont découvert que la majorité du monde ne fume pas et qu'il pouvait être payant de tenir davantage compte de cette majorité* », estime-t-il. Quant au président de l'Association des restaurateurs du Québec, François Meunier, il a déclaré que le développement des établissements sans fumée s'expliquait aussi par la prise en compte de la santé des travailleurs de son

Appui confirmé à Gatineau

Environ 99 % des restaurants québécois offrent toujours des aires plus ou moins enfumées, ce qui est loin de correspondre, ni à des soucis de santé publique, ni aux vœux de la population. Selon un nouveau sondage tenu à Gatineau en mai dernier, 72 % des résidents appuieraient une interdiction totale de fumer dans les restaurants. Le soutien à cette mesure est de 87 % pour les non-fumeurs, de 81 % pour les anciens fumeurs et de 40 % pour les fumeurs. Pas moins de 75 % des répondants sont d'avis que la réglementation sans fumée de la ville voisine d'Ottawa est une bonne décision.

L'interdiction de fumer serait même profitable aux restaurateurs de Gatineau car 40 % des citoyens affirment qu'ils iraient plus souvent dans ces établissements une fois libérés de leur fumée, contre 13 % moins souvent ; 41 % n'envisagent pas de changement. Le coefficient de fréquentation augmenterait donc de 27 %. En outre, les Gatinois se disent à 61 % en faveur de l'interdiction de fumer dans les bars ; cet appui est de 77 % chez les non-fumeurs, de 71 % chez les anciens fumeurs et de 27 % chez les fumeurs.

Soumis par des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais (UQEO) à 621 adultes de 18 ans ou plus, le sondage comporte une marge

d'erreur de 4 %. Questionnés sur leur appui à une réglementation complète, comme à Ottawa (incluant les restaurants et les bars), 69 % des répondants supporteraient un tel renforcement de la loi québécoise sur le tabac. Il s'agit exactement du même appui révélé plus tôt au printemps par un sondage SOM commandité par le quotidien *Le Droit* et par *Radio-Canada*. Beaucoup plus complet, tant par ses 56 questions que par son rapport détaillé, le sondage de l'UQEO a néanmoins eu un écho limité dans les médias, sans doute parce qu'il présentait des résultats similaires à celui de SOM, lequel fut bien couvert, même à travers le Québec. « *C'est clair que l'opinion publique favorise des lieux totalement sans fumée*, remarque le Dr Lucie Lemieux, directrice de santé publique pour l'Outaouais. *On espère que les décideurs politiques sont à l'écoute, tant à Gatineau qu'au niveau provincial. Le con-*

texte médiatique plutôt favorable à cette cause, est aussi de nature à amoindrir leurs réticences. »



Sur son site Web, la Ville de Gatineau prétend que ses restaurants (enfumés) sont les meilleurs à la ronde.

secteur, un argument plaisant à entendre de la part du dirigeant d'un organisme s'étant jadis opposé aux réglementations contre la FTE.

Pour leur part, les trois restaurants Le Cochon Dingue de Québec ont annoncé le 2 juin qu'ils « *proposaient désormais à leur clientèle un environnement sans fumée* ». Cette politique « *vient ajouter à la satisfaction et au confort de tous les clients* », lit-on dans leur communiqué de presse. Selon le copropriétaire Jacques Gauthier, les expériences de législation antitabac sont extrêmement concluantes chez nos voisins anglophones. « *Des études récentes ont démontré que les établissements sans fumée étaient fortement appréciés par les consommateurs et que, plus souvent qu'autrement, cela entraînait une légère hausse de l'achalandage* », explique le restaurateur.

Le quotidien *Le Soleil* accorde un bon traitement au dossier de la protection des non-fumeurs. Le 28 juin, il publiait un article de Pierre Champagne intitulé « *Fenêtre sur l'air pur – Les restaurants sans fumée se multiplient dans la grande région de Québec* ». Selon le journaliste, « *On ferme des usines de cigarettes un peu partout, même au Québec. Les places réservées aux fumeurs sont donc de plus en plus limitées dans les restaurants... et ces tables enfumées sont toujours les dernières à être occupées.* »



S'il n'en tenait qu'à sa fondatrice, toute la chaîne **Chez Cora** deviendrait bientôt sans fumée.

Les élèves du secondaire délaissent enfin le tabac

JOSÉE HAMELIN

Le tabac est moins en vogue qu'il ne l'était auparavant auprès des jeunes étudiants. C'est ce que révèle l'*Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire*, réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, dont les résultats préliminaires furent dévoilés fin mai. De 2000 à 2002, le tabagisme juvénile a chuté de 6 points, passant de 29 % à 23 %, ce qui est remarquable considérant qu'entre 1998 et 2000, seule une légère baisse de 1,4 % fut observée.

Troisième d'une série d'enquêtes effectuées tous les deux ans auprès d'élèves du secondaire 1 à 5, l'étude 2002 démontre que les interventions antitabac des dernières années se sont avérées efficaces. « *C'est très encourageant, on voit que les messages passent*, souligne le Dr Marcel Boulanger, président du Conseil québécois sur le tabac et la santé et directeur d'une clinique de traitement du tabagisme. *Chez les jeunes, la norme sociale a changé. Ce n'est plus cool de fumer et ce qui est formidable, c'est que ce phénomène est aussi présent chez les fumeurs adultes* ».

Résultats préliminaires

Selon les premières analyses, la réduction du tabagisme remarquée au cours des deux dernières années serait davantage attribuable au nombre croissant d'ados n'ayant jamais fumé qu'aux fumeurs ayant décidé d'écraser. Alors qu'en 1998, 48 % des répondants se disaient « non-fumeurs depuis toujours », ce taux est passé à 54 % en 2000 pour atteindre 60 % en 2002.

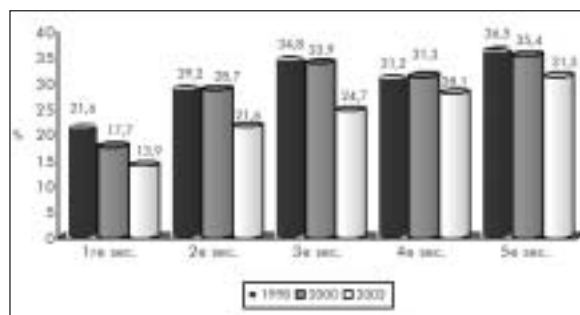
Ce sont principalement les élèves de secondaire 1 à 3 qui font changer la donne puisqu'ils affichent les plus forts taux de non-fumeurs. Cependant, à chaque hausse de niveau scolaire, une majoration du pourcentage de fumeurs est également remarquable. Alors qu'on en compte 13,9 % en première secondaire, le ratio augmente à 31,3 % chez les élèves de secondaire 5.

Les filles se démarquent encore malheureusement par leur attrait vers la cigarette. Même si la proportion de fumeuses est passée de 33 % à 26 % de 2000 à 2002, il reste beaucoup de chemin à faire ; six points d'écart les séparent des garçons, dont la prévalence est de 20 %. « *Encore trop de jeunes filles croient, à tort, qu'elles pourront plus facilement contrôler leur poids en fumant*, déplore le Dr Boulanger. *Or, les femmes qui décident de cesser de fumer se retrouvent souvent avec un gain de poids important, qu'elles n'auraient probablement jamais acquis si elles n'avaient pas été fumeuses* ».

Même s'ils sont moins nombreux en 2002 que par les années passées, les adeptes de la nicotine ont des habitudes tabagiques similaires à leurs prédécesseurs. Ils consomment approximativement la même quantité de cigarettes à une fréquence semblable. Cependant, en 2002, ils sont plus nombreux à envisager de rompre avec la cigarette dans les 6 mois suivant l'enquête (36 % d'entre eux le désirent, contre 31 % en 2000).

Moins exposés à la fumée de tabac dans leur environnement familial et scolaire, les adolescents d'aujourd'hui comptent plus d'amis non-fumeurs ; 27 % d'entre eux affirment qu'aucun de leurs camarades ne fume, comparativement à 21 % en 2000. Alors que 36 % des fumeurs interrogés disent avoir la permission de fumer à la maison, 47 % de tous les jeunes sondés rapportent, à l'inverse, vivre dans un domicile totalement sans fumée.

Tableau : Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2002. ISQ



Évolution de l'usage de la cigarette, selon l'année d'études.

Méthodologie et conclusions

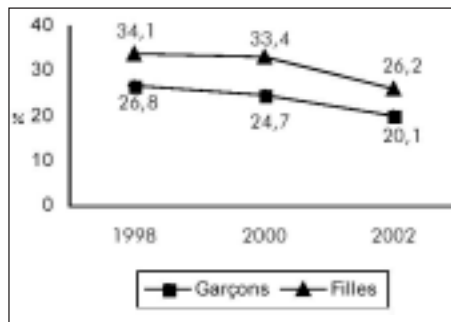
Près de 4 800 élèves provenant de 150 écoles secondaires ont répondu au sondage, entre le début novembre et la mi-décembre 2002. Parmi eux, les jeunes ayant fumé au moins une cigarette entière, pendant les 30 jours précédant l'enquête, étaient répartis en trois catégories : fumeurs débutants, occasionnels ou quotidiens, dépendamment du nombre et de la fréquence de cigarettes consommées.

L'enquête a comme principal objectif de tracer un portrait des habitudes de consommation du tabac chez les élèves du secondaire : pourquoi les jeunes commencent ou cessent de fumer, quelles sont leurs perceptions du tabagisme et des mesures pour le contrer ?

Si les résultats ne permettent pas d'identifier avec exactitude les facteurs à l'origine d'une telle réduction du tabagisme, le Dr Alain Poirier, directeur national de santé publique, croit que le progrès constaté est attribuable à la lutte sur plusieurs fronts qui a été menée par le gouvernement et les intervenants du milieu antitabac.



Un geste plus rare chez nos ados.

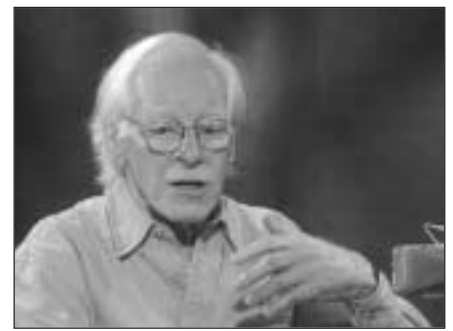


Évolution de l'usage de la cigarette, selon le sexe.

« Il y a d'abord eu la mise en place de la Loi sur le tabac qui a, entre autres, interdit la publicité. La dénormalisation et les campagnes contre la fumée de tabac dans l'environnement ont fait en sorte que fumer n'est plus perçu comme une habitude enviable. Sans oublier les hausses de taxes ayant un impact très perceptible chez les jeunes, dont les revenus sont souvent modestes », expose le Dr Poirier.

« Au Québec, en ce qui concerne le tabac, poursuit-il, on a fait des progrès énormes en très peu de temps. On va d'ailleurs pouvoir se servir du cas du tabac pour montrer que lorsque l'on investit de l'argent de manière coordonnée, dans différents projets, sur plusieurs fronts, on arrive à des résultats concluants ».

Les résultats préliminaires de l'enquête ont été placés sur le site de l'Institut de la statistique du Québec. Un lien facile est accessible via www.info-tabac.ca/liens46.htm. Le rapport exhaustif d'une centaine de pages paraîtra à l'automne.



■ Pierre Bourgault n'est plus

Environ le quart des décès québécois actuels étant attribuables au tabagisme des dernières décennies, *Info-tabac* ne cherche pas à rapporter les nombreuses mortalités liées au tabac de nos célébrités, des milieux artistiques, politiques ou autres. Mais on ne peut passer sous silence le cas du chroniqueur Pierre Bourgault, emporté le 16 juin par une maladie pulmonaire obstructive chronique, à l'âge de 69 ans. Fait remarquable, presque tous les médias québécois n'ont pas hésité à clairement associer le décès du célèbre polémiste à sa consommation acharnée de tabac. La plupart des quotidiens ont publié une photo de M. Bourgault à la une, avec sa cigarette, et lui ont consacré une caricature sur ce thème. Dans *La Presse*, Serge Chapleau a illustré un Bourgault qui dit « C'est c'qu'on va voir ! » en apercevant une affiche d'interdiction de fumer à l'entrée du paradis.

Communicateur hors pair, le pionnier indépendantiste avait plusieurs fois, dans sa chronique du *Journal de Montréal*, dénoncé des mesures antitabac tout en qualifiant de « tabacons » les défenseurs de cette cause. Pierre Bourgault se fit surtout connaître à titre de président du Rassemblement pour l'indépendance nationale de 1964 à 1968, parti politique qui se saborda pour laisser place au nouveau Parti québécois de René Lévesque.

Diminution importante des ventes de cigarettes

Selon des données de Santé Canada compilées par Francis Thompson, analyste à l'Association pour les droits des non-fumeurs (ANDF), les ventes de tabac auraient chuté de 15 % de 2001 à 2002 au Québec, ce qui représente un recul remarquable du tabagisme. Or, pour la même période, un sondage de Statistique Canada indique, qu'au Québec, la prévalence serait plutôt passée de 24 à 27 %. Préférant se fier aux rapports des ventes pour suivre l'évolution du tabagisme, M. Thompson croit que les sondages ne sont pas toujours fiables, car les gens peuvent mentir pour bien paraître. « À l'inverse, lorsqu'il y a des cigarettes vendues, logiquement, il y a des gens qui les fument ». Selon l'analyste, il est improbable que la contrebande entraîne une diminution des quantités déclarées par les fabricants puisque la taxe à l'exportation en vigueur depuis 2001 enrayer ce phénomène. « 15 % de réduction, c'est presque du jamais vu, même sur la scène internationale, se réjouit M. Thompson. Si une telle baisse est renouvelée l'an prochain, ce sera un exploit. »



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :
www.info-tabac.ca/liens46.htm

■ Grand Prix sans tabac

À la lumière d'un article de Martin Leclerc, journaliste sportif au *Journal de Montréal*, le Grand Prix de Formule 1 pourra être couru à Montréal sans aucune publicité de cigarettes entre 2004 et 2006, comme c'est le cas en France et en Grande-Bretagne. Au Canada, les commandites du tabac seront complètement interdites dès le 1^{er} octobre prochain. « *Le contrat qui nous lie à Bernie Ecclestone est valide jusqu'en 2006. Nous avons donc trois années devant nous. Qu'advient-il en 2007 si les commandites du tabac existent encore en F1 ? Je n'en ai aucune idée* », a déclaré le promoteur Normand Legault. Ainsi, la présentation de l'épreuve canadienne serait à l'abri des foudres du tsar de la Formule 1, le milliardaire Bernie Ecclestone, qui prend la défense des commandites du tabac, allant même jusqu'à retirer les épreuves de certains pays récalcitrants.

De son côté, le 25 juin, le Conseil mondial de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) est revenu sur sa décision d'interdire la publicité des marques de cigarettes à compter d'octobre 2006. Suite à un avis juridique, le Conseil a transformé le bannissement formel en simple recommandation. Ce recul est dû à des menaces de poursuites de la part d'écuries liées à l'industrie, et à la grogne du président de la FIA, Max Mosley. Ce dernier n'a pas apprécié que l'Union européenne interdise les commandites du tabac dès juillet 2005, 15 mois avant l'engagement de sa fédération. La bataille continue donc à l'échelle internationale entre ministres de la santé et écuries de Formule 1, devenues les plus efficaces commandites du tabac au monde.



Les grand prix d'Angleterre et de France sont courus sans noms de cigarettes. Même Jacques Villeneuve se conforme.



Anne McLellan

■ Le Canada signe

Le 15 juillet à New York, au siège des Nations Unies, la ministre de la Santé, Anne McLellan, a signé la Convention-cadre anti-tabac de l'Organisation mondiale de la santé, au nom du gouvernement canadien. En paraphant ce premier traité mondial de santé publique, le Canada rejoint ainsi la quarantaine de pays qui se sont engagés à respecter la série de mesures anti-tabac stipulées. En vigueur 90 jours après sa 40^e ratification, la Convention sera donc effective dès cet automne. Rappelons que le Canada a joué un rôle important dans l'élaboration de ce traité, apportant un support financier et technique.

En marge de l'engagement de notre pays, une coalition de six organismes, dont l'Association canadienne de santé publique (ACSP), a réclamé du gouvernement qu'il appuie davantage la lutte contre le tabagisme dans les pays pauvres. « *Le tabac est, avec le sida, la cause de mortalité qui s'accroît le plus vite au monde*, a déclaré le directeur de l'ACSP, Gerry Dafoe. *À moins que des mesures efficaces ne soient mises en place pour réduire le tabagisme, le nombre de décès annuels liés au tabac doublera d'ici 2020, passant de 5 à 10 millions.* » Les organismes demandent qu'Ottawa consacre dans les pays pauvres autant contre le tabac que contre le sida, soit 80 millions \$ par année, au lieu de moins d'un million comme c'est actuellement le cas.

■ Trois capitales sans fumée

Grâce à des arrêtés municipaux, les villes d'Edmonton (Alberta), de Fredericton (Nouveau-Brunswick) et de Winnipeg (Manitoba), toutes trois capitales de leur province, sont devenues sans fumée au 1^{er} juillet. Alors qu'à Fredericton et Winnipeg, ce sont tous les lieux publics intérieurs (tels les bars, les restaurants et les centres commerciaux) qui profitent dorénavant d'une qualité d'air améliorée, le règlement se fait plus hésitant du côté d'Edmonton. Même si cela leur est désormais interdit dans les restaurants, les fumeurs peuvent continuer de « boucaner » dans les bars, casinos et salles de bingo jusqu'en juillet 2005.

Près de nous, au Nouveau-Brunswick, la discussion est vive autour du projet de la région de Moncton d'imiter Fredericton. Allan C. Mcgathey, président des Établissements licenciés de la province, indique que la clientèle semblerait déjà revenue à la normale dans les bars de la capitale et aurait même augmenté dans les restaurants. Il souhaite que la province établisse un règlement uniforme, une idée qui n'emballa pas le ministre de la Santé, Elvy Robichaud. « *Cela fait partie du mandat et des responsabilités des municipalités. Nous applaudissons les communautés qui optent pour cette direction, mais nous n'exerçons aucune pression* », a indiqué Carole Payne, porte-parole du ministre, à *L'Acadie Nouvelle*.

■ Dans le Grand Nord

Après des mois de consultations publiques, les Territoires du Nord-Ouest (TNO) et le Nunavut se préparent à adopter ce qui pourrait bien être la plus sévère loi anti-tabac régissant les lieux publics au pays. Comptant presque 70 000 habitants (28 700 au Nunavut et 41 000 aux TNO), ces territoires nordiques comportent de très fortes proportions de fumeurs (les deux tiers des adultes du Nunavut fument). En plus d'interdire la vente aux mineurs, de bannir la cigarette de tous les lieux publics y compris les bars, cette loi proscriberait aussi l'aménagement de salles ventilées pour fumeurs. Selon la Commission des accidents du travail (*Workers' Compensation Board*) des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la nouvelle réglementation pourrait entrer en vigueur dès cet automne.

■ **Le Maine sans fumée**

Un second voisin du Québec deviendra bientôt totalement sans fumée. Fin juin, le gouverneur de l'État du Maine, John Baldacci, a entériné un projet de loi qui éliminera la fumée de tabac des bars, tavernes et salles de bingo ou de billard à compter du 1^{er} janvier 2004. « *Ne vous méprenez pas, a assuré le gouverneur Baldacci, les fumeurs resteront les bienvenus dans tout l'État du Maine. Nous leur demandons simplement de laisser leurs mégots à la porte des établissements, de manière à mieux protéger la santé des personnes autour d'eux.* » Le projet de loi fut d'abord adopté par de fortes majorités, une semaine auparavant, par le Sénat et la Chambre des représentants. Surnommé *Land of Remembered Vacations* (La contrée des vacances inoubliables), cet État touristique de 1 300 000 habitants avait banni l'usage du tabac de ses restaurants dès octobre 1999. Situé à l'extrémité nord-est des États-Unis, le Maine est l'État ayant la plus longue frontière commune avec le Québec (près de 300 km), joignant les régions de l'Estrie, de Chaudières-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. Il devient le 5^e État américain à retenir une législation complète antitabac (incluant les bars), après la Californie, le Delaware, le New York et le Connecticut. Dans l'État de New York, autre voisin du Québec, cette interdiction totale est entrée en vigueur le 25 juillet.

Agent de liaison pour la *Gang allumée*, **André Bourgeois** est entouré de **Jessie Duval**, **Louis-Charles Carrière** et **Stéphanie Nantel**, qui ont témoigné de l'influence néfaste du tabac au cinéma.



■ **Des projets allumés**

Le forum annuel de la *Gang allumée pour une vie sans fumée*, une initiative du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), s'est tenu le 30 mai au Cégep Ahuntsic de Montréal. Plus de 350 jeunes « allumés » provenant des quatre coins de la province ont présenté des projets antitabac conçus dans leurs écoles. Créée en 1995, la *Gang allumée* rallie fumeurs et non-fumeurs de 12 à 18 ans qui réalisent ensemble des activités de prévention et de réduction du tabagisme. Pendant que des sketches illustraient le tabagisme vu par des yeux d'adolescents, le CQTS tenait simultanément, dans un local voisin, une conférence de presse sur le rôle du tabac au cinéma et dans le milieu de la mode, dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac.

D'autre part, veuillez noter que depuis le 7 juillet, le CQTS est déménagé au 4126, rue Saint-Denis, bureau 302, Montréal H2W 2M5. Les numéros de téléphone et de télécopieur demeurent inchangés. Plus de renseignements au www.cqts.qc.ca.



■ **Parole de l'industrie**

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a rassemblé, dans un document-synthèse, quelques citations de l'industrie du tabac évoquant son mépris pour la santé publique. Disponible sur le site www.cqct.qc.ca, ce recueil montre, une fois de plus, que l'information véhiculée à l'intérieur des compagnies diffère énormément de leurs discours publics. Par exemple, même si les fabricants de tabac ont longtemps insinué que leurs produits n'étaient pas nocifs, ils savaient, dès les années 1950, que la cigarette pouvait provoquer certaines maladies. « *Des résultats d'études cliniques tendent à confirmer la relation entre l'usage excessif et prolongé du tabac et le cancer du poumon* », rapporte un mémo de R. J. Reynolds daté de 1953.

Info-tabac est publié avec l'appui de :

Santé
et Services sociaux
Québec

Santé Health
Canada Canada

Les vues exprimées dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 200 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur www.info-tabac.ca en formats HTML et PDF. Notre site dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Révision : Isabelle Masingue.

Montage créé à l'aide du logiciel PageMaker 7.0 d'Adobe. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
— Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996.
ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur Denis Côté (dcote@info-tabac.ca), ou la journaliste Josée Hamelin (jhamelin@info-tabac.ca).
Tél. : (514) 525-7025 – Télécopieur : (514) 525-6044
Courrier électronique : courrier@info-tabac.ca

Si non distribuables :
retournez la fiche d'expédition (préadressée au verso) à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7